

Doc. 10880

10 avril 2006

Conditions de détention de M. Öcalan

Question écrite n°487 au Président du Comité des Ministres
présentée par M. Austin

Notant que, malgré les déclarations positives du Premier Ministre M. Erdogan à Diyarbakir et les mesures concrètes prises par la suite par le Kongra-Gel qui ont abouti pratiquement à un cessez-le-feu unilatéral, la Turquie a connu une flambée de violences et de tensions au cours de l'année passée ;

Notant en outre que M. Öcalan est au coeur de cette escalade de tensions et que de sérieux doutes sont émis quant à sa santé et ses conditions d'isolement en tant que seul détenu sur l'île-prison d'Imrali,

M. Austin,

Demande au Président du Comité des Ministres,

Quelles mesures le Comité des Ministres a prises, ou va prendre, pour veiller à ce que la santé de M. Öcalan ne soit pas menacée et à ce que les conditions d'isolement respectent le cadre prévu par la Convention.

Signé¹:

AUSTIN, John, Royaume-Uni, SOC

¹

SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe